



INFOS-

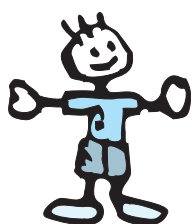
FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION **A**VANTAGES **I**NFORMATIONS **R**ÉSEAUX



Inauguration de la place de jeux !



Chers membres FAIR et chers locataires,

Nous vous invitons, accompagnés de vos enfants et petits-enfants, le samedi 5 avril 2008 au secrétariat central à Genève afin de participer à la fête d'inauguration de la place de jeux.

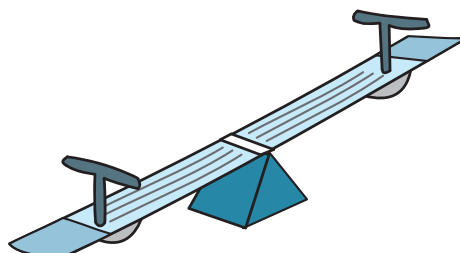


Dès 11h 00 accueil et apéritif, suivi de grillades !

Jeux pour les enfants.

Nous vous attendons nombreux à cette rencontre.

Le Bureau exécutif



C communications officielles de la FAIR

Fermeture des bureaux

Ascension:

Jeudi 1^{er} mai et vendredi 2 mai

Pentecôte:

Lundi 12 mai

AGENDA 2008 FOIRES-EXPOS

■ LAUSANNE - Palais de Beaulieu

- Mednat
les 19 et 20 avril
- Comptoir suisse
du 19 au 28 septembre
- Gastronomica
du 8 au 12 novembre

■ GENEVE - Palexpo

- Salon des inventions
du 2 au 6 avril
- Salon jardin, loisirs et sports
du 18 au 30 avril
- Salon international du Livre
du 30 avril au 4 mai
- Salon plein air passion
(Loisirs et plein air)
du 30 au 4 mai
- Utilexpo
du 26 au 28 septembre
- Salon des inventions
du 8 au 11 octobre
- Foire de Genève, floralies
internationales
du 13 au 23 novembre

■ AIGLE

- Comptoir
du 23 au 27 avril

■ ROMONT

- Foire de Romont
le 26 avril

■ SION

- Sion-Expo
du 4 au 14 avril

CANDIDATS

Actifs

LA CHAUX-DE-FONDS

Fantini Fausto - 1954
Rue Courvoisier 5 -
2300 La Chaux-de-Fonds
Responsable de vente - Construction
Présenté par M. J.C. Moy

GENEVE

Röthlisberger Edouard - 1940
13, av. des Morgines -
1213 Petit-Lancy
Indépendant - Importation et vente
Présenté par M. M. Chuard

Rouaud Daniel - 1945
94, rte des Tavernettes -
74370 Charvonnex - (France)
Représentant - Vins
Présenté par M. M. Chuard

Editeur: Mensuel de la FAIR - Fédération des Agents Indépendants et Représentants - Rue Camille-Martin 20 - 1203 Genève - Tél. 022 796 07 11 - Fax 022 797 35 30
Président central: M. Marc Schenker - **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; réclames: 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.

ENTREPRISE FRANÇAISE

recherche

AGENT INDEPENDANT

sérieux et motivé
pour la vente en Suisse de
manteaux en peau lainée

Tél. 00 33 6 21 36 01 78
Site web: <http://grline.free.fr>
E-mail: peauxlainees@free.fr

Note triste

Nous avons le pénible devoir
d'informer nos membres du
décès de notre collègue et ami :

Christian Borgeaud

membre de la section de La
Vaudoise depuis 1981, décédé le
25 février 2008 à l'âge de 62 ans.

Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes
mais également pour les promeneurs, les
joggeurs ou les personnes en scooter.
Cette veste de signalisation à un prix très
attractif est pratique elle améliore votre
sécurité et permet d'être plus visible.

**Prix spécial pour un gilet de sécurité
(taille unique, couleur jaune) CHF 5.--**
+ frais de port

Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature

BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif s'est réuni le 4 mars 2008 à Lully au restaurant de la Rose de la Broye.

MM. E. Aymonier et J.-P. Staehlin, président de la section de la Fribourgeoise participaient à cette séance.

Après les salutations du président central et l'acceptation des procès-verbaux des deux dernières séances, M. M. Chuard présente la situation financière à ce jour et fait un résumé des rentrées de cotisation.

Ensuite il présente les comptes 2007 qui viennent d'être terminés. Il donne à ses collègues toutes les informations nécessaires pour une bonne compréhension. Toutes ces explications seront reprises dans les commentaires aux comptes 2007 qu'il présentera à l'assemblée des présidents.

MM. J.-P. Staehlin et G. Alcaraz sont invités à assister à la vérification des comptes 2007 afin d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de notre association.

Le point qui préoccupe le Bureau exécutif et le président central est le renouveau de la FAIR. Comment trouver la meilleure solution pour assurer la continuité de l'association? M. E. Aymonier a préparé une synthèse des suggestions faites par le groupe de travail, maintenant c'est au tour du Bureau exécutif d'étudier la faisabilité et le réalisme des propositions.

Le Bureau exécutif choisit la solution des régions et de renforcer le Bureau exécutif afin que chaque région sente concernée. Il pense qu'il faut organiser des manifestations basées sur l'amitié et la rencontre, les seniors

se rencontrent régulièrement parce qu'ils en ont pris l'habitude avec les stamms.

Autre point, il faut impérativement être plus présent sur les manifestations, se faire connaître pas des annonces ou des actions médiatiques.

Tous ces sujets seront présentés aux présidents lors de la séance du 12 avril 2008.

La préparation de l'Assemblée des délégués 2008 qui fêtera les 125 ans de la FAIR, se prépare, le Bureau exécutif a demandé la collaboration de M. J.-P. Staehlin pour accueillir les invités qu'il accompagnera durant l'Assemblée des délégués.

M. M. Chuard fait un bref rapport sur la séance des rédacteurs et sur l'évolution de notre journal. Le souci permanent est d'améliorer le choix et la variété des articles.

M. M. Chuard confirme que maintenant tous les accès à l'immeuble, caves, garages et entrées principales sont fermés. Il faut une clé par y accéder.

La mise en place de l'inauguration de la place de jeux se prépare, les locataires ont été avertis.



Inauguration de la place de jeux

Chers membres FAIR et chers locataires,

*Nous vous invitons, accompagnés de vos enfants et petits-enfants, le **samedi 5 avril 2008** au secrétariat central à Genève afin de participer à la fête d'inauguration de la place de jeux.*

Dès 11h.00 accueil et apéritif, suivi de grillades !

> Bulletin d'inscription

NOM: PRENOM:

Nbre d'adultes: Nbre d'enfants: Age:

Adresse:

Téléphone:

Date: Signature:

Séance des rédacteurs de notre journal

INFOS- VENTE

Le Bureau exécutif a décidé de réunir les rédacteurs de notre journal INFOS-Vente. En tant que responsables du journal, Mme C. Martin et M. M. Chuard ont mis sur pied cette séance le vendredi 22 février 2008 à Fribourg.

M. M. Chuard remercie les participants de leur présence, notamment les présidents de la section de la Fribourgeoise, M. J.-P. Staehlin et G. Alcaraz, de la section de Genève, les rédacteurs d'infos-seniors, MM. J.-C. Rohner et S. Duvanel ainsi que MM. J.-C. Moy de la section de Neuchâtel et J.-L. Bugnon de la Fribourgeoise.

M. M. Chuard présente le journal de mars et les différents changements apportés soit dans la présentation, soit dans le choix des rubriques. Il désire connaître les avis de chacun en leur posant les questions suivantes :

Comment évaluez-vous le journal INFOS-Vente, en général, sur sa présentation et son contenu. Faut-il continuer et surtout renforcer les diverses informations sur la forma-

tion, sur les conseils juridiques, sur le site et les Avantages, etc. ?

D'une façon générale, ils trouvent la présentation bonne, notamment la qualité du papier. Le contenu est intéressant, ils constatent une amélioration constante, les informations sont de plus en plus étoffées.

M. M. Chuard leur transmet le souhait du président central, M. M. Schenker : avoir les jeunes plus présents dans le journal, par des articles et des photos qui relatent et illustrent un événement ou une manifestation de leur choix.

C'est au comité des sections d'intéresser les jeunes à participer à ces événements ou à ces manifestations.

C'est ainsi que nous allons recréer un noyau d'amitié et de solidarité, entre les membres.



M. M. Chuard suggère d'écrire des articles sur les membres qui ont un hobby particulier ou qui travaillent pour un produit inhabituel ou fait un voyage hors du commun.

Il est décidé de présenter dans INFOS-Vente ces cours proposés, avec plus de détails et suffisamment tôt afin que chacun puisse s'inscrire en connaissance de cause.

Avant de clore la séance, M. M. Chuard rappelle l'importance de la publicité pour diminuer le prix de revient de notre journal, il a besoin de l'aide des membres et des comités pour rechercher des publicités auprès des hôtels, des restaurants, des coiffeurs, des garagistes, etc. Il les remercie d'avance de leur collaboration !



Le challenge Karting indoor à F.A.I.R

Payerneland

Dimanche 18 mai 2008



2 Catégories:
Course ou Promenade

Ouvert à tous
et aux amis



Programme:

Lieu: Payerne

Rendez-vous: 9h00

Café croissant offert, (directives et règles)

Essais libres: 10min (9h30)

Qualifications chronométrées 10min

Course: 15min

Casques et protections sur place

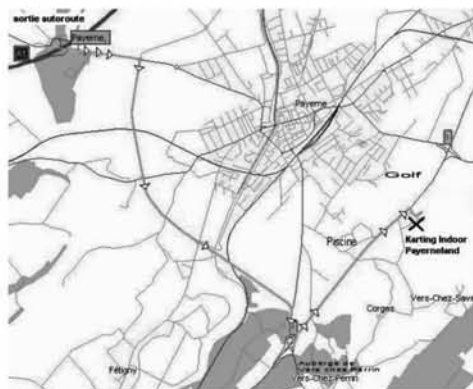
Possibilités pour les enfants de faire
uniquement des séries de 10 min.

Délais d'inscriptions

15 mai 2008

Infos:

079 310 06 60



Attractions pour les enfants
www.payerneland.ch

Menu

Baby spares ribs, tomate provençale,
pommes de terre country.
(prenez vos boissons et desserts)

Bulletin d'inscription à envoyer à:

Jean-Marc Hediger (Vaudoise) CP 97, 1422 Grandson 1
Ou fax: 024 425 18 11 ou mail: info@ecoline-diffusion.ch

Karting 2008

Nom Prénom

Adresse

Nombre adultes Nombre enfants

Expérience oui / non Age enfants

Prix Frs. 55.00 par personne

Repas dès 13h00

Prix Frs. 20.00 et enfants Frs. 1.00 par année jusqu'à 12 ans

Nombre adultes Nombre enfants



JOURNÉE PORTES OUVERTES À l'imprimerie Lenzi SA

Depuis un peu plus d'une année, l'imprimerie Lenzi a repris la mise en page et l'impression de notre journal INFOS-Vente.

Une collaboration agréable et très active s'est poursuivie avec Monsieur A. Bailly, dont le but final est, bien entendu, une présentation attractive de notre mensuel.

Le 1^{er} février 2008, l'imprimerie a organisé une journée portes

ouvertes, c'était l'occasion de rencontrer les personnes qui participent à notre journal et de voir comment fonctionne une imprimerie moderne.

Autre avantage, l'imprimerie n'est qu'à quelques minutes de nos bureaux, ce qui facilite les échanges.

Nous remercions l'imprimerie Lenzi de son accueil et de la réception avec un magnifique buffet.



L'imprimerie réalise rapports annuels, brochures, plaquettes, papeterie, affiches, flyers, fourres, jeux chimiques...



La nouvelle presse offset 5 couleurs venue remplacer l'ancienne 4 couleurs.



Le système CTP (computer to plate) permet de générer directement des plaques aluminium (forme imprimante) depuis l'informatique.



Le massicot permet de préparer les papiers avant impression et de les couper au format après impression.

imprimerie
lenzi

56, route du Nant-d'Avril • 1214 Vernier / Genève
T 022 341 13 22 • F 022 341 36 17
info@imprimerielenzi.ch • www.imprimerielenzi.ch

Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins ! Sur autoroute...

ENTREE

Laisser la priorité en s'engageant

Les entrées d'autoroute sont des points critiques. Les accidents qui s'y produisent s'expliquent généralement par des erreurs de comportement de la part du conducteur.

Les véhicules qui circulent sur l'autoroute ont la priorité sur ceux qui s'y engagent. Ne comptez donc pas sur les autres conducteurs pour vous faciliter l'entrée.

Comment s'engager sur l'autoroute :

1. Sur la voie d'accélération, ne roulez pas trop près des véhicules qui vous précèdent. Accélérez pour atteindre la vitesse des véhicules qui circulent sur l'autoroute.
2. Observez le trafic sur l'autoroute au moyen de votre rétroviseur intérieur et du rétroviseur extérieur gauche.
3. Dès qu'un espace adéquat se présente, jetez un coup d'œil en arrière par-dessus l'épaule gauche : un véhicule se trouve-t-il dans l'"angle mort" ?

4. N'enclenchez le clignoteur gauche que lorsque la voiture se trouvant sur la voie gauche est à votre hauteur.

5. Insérez-vous dans le trafic. Ne vous arrêtez pas à la fin de la voie d'accélération. Au besoin, roulez encore quelques mètres sur la bande d'arrêt d'urgence, pour autant que celle-ci soit libre, afin de trouver un espace permettant de vous engager.

6. Arrêtez le clignotant.

Sur l'autoroute, on circule au milieu de la voie et non pas près de la ligne de bordure ou de la ligne de direction.

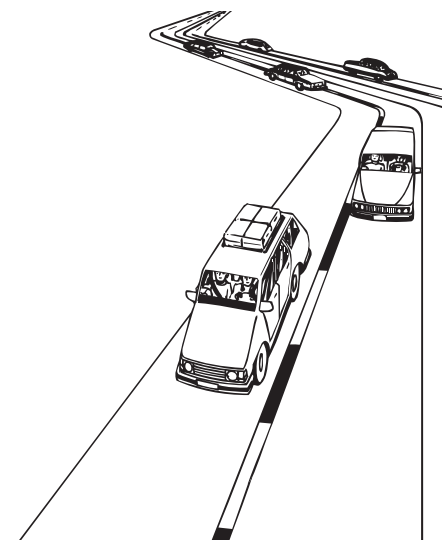
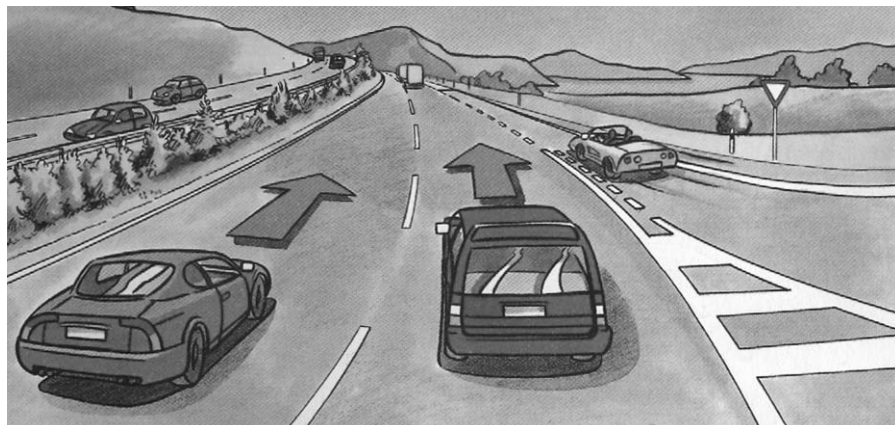
Observer attentivement les véhicules qui s'engagent sur l'autoroute

Les véhicules qui s'engagent sur l'autoroute n'ont pas la priorité. Si vous circulez sur la voie de droite, vous pouvez aider les conducteurs qui cherchent à s'insérer en ralentissant légèrement pour créer un intervalle suffisant. Selon la situation, vous pouvez également accélérer (ne pas dépasser 120 km/h.) afin d'augmenter l'espace derrière vous.



Pour faciliter la tâche des conducteurs qui entrent sur l'autoroute vous pouvez aussi vous déplacer sur la voie de gauche. Cependant, faites-le uniquement si la circulation le permet et si vous avez la certitude que cette manœuvre ne comporte aucun risque. Aux abords des entrées d'autoroute, les accidents sont souvent dus à un changement de voie ou à une distance insuffisante. En cas de trafic intense, il faut renoncer à se déplacer sur la voie de dépassement. Le passage sur la voie de dépassement ne sera effectué que si aucun véhicule ne s'en trouve gêné. **Tout changement de voie doit être signalé au moyen du clignoteur.**

Brochure du TCS



INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de mai 2008 : le 7 avril 2008

BIENNE

Président : Raymond Burkhalter

Case postale 1722 - 2501 Bienne

Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal : Marcel Chuard

Local et stamm :

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2008

- **Samedi 17 mai** Course surprise de la section
- **Vendredi 6 juin** Souper filets de perches
- **Samedi 25 octobre** Assemblée générale
- **Vendredi 7 novembre** Soirée fondue

Visite de la carrosserie Hess



Une jolie coterie s'était donnée rendez-vous à Bellach, pour la visite de la carrosserie Hess. Visite organisée par notre président central d'honneur, Marcel Chuard, et heureux retraité de cette entreprise où il a œuvré fort longtemps. Nous avons

été agréablement accueillis par M. Max Naef, patron et président du conseil d'administration, M. Corona, chef des ventes et M. Probst, technicien. Après un exposé, un café et petits chocolats, nous sommes allés à pied et non en bus, visiter l'entreprise, ceci sur près de 32.000m². Nous avons pu voir la fabrication des trolleys depuis le début jusqu'à la future livraison à son utilisateur.



La Maison Hess est la seule carrosserie au monde à construire des véhicules visés et non soudés. Leur système est breveté. De plus, ils n'emploient que de l'aluminium, d'où pas de danger de corrosion. En Suisse, c'est la plus grande carrosserie, avec 3 filiales. Elle compte plus de 350 employés. Dans le monde, la construction des bus et trolleys se fait sous licence Hess. Il sort à peu près 80 véhicules des carrosseries en Suisse et dans le monde plus de 2.000 véhicules.

Voilà pour un petit tour d'horizon de ce qui nous a été si gentiment exposé.

La visite a duré un peu plus de 2h 1/2 et c'est vrai qu'à la fin nous étions un peu fatigué par les kilomètres parcourus dans les dédalles de la Maison Hess.

Si vous voulez en savoir plus, demandez à notre président central d'honneur Marcel Chuard de vous organiser une autre visite, car cela en vaut la peine.

Grand merci encore à toi Marcel et retransmets ces remerciements à tes patrons et collègues de notre part.

Un participant Michel Conus.



Et un joyeux anniversaire à....

Roland Truchard, né le 6 avril

Jean-François Rufi, né le 8 avril

Yves Palix, né le 23 avril



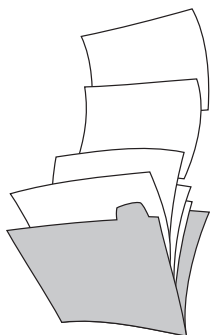
Comment gérer ses papiers



Quelle facture payer en premier ?

- Le loyer, attention à le payer régulièrement chaque mois. Sinon le propriétaire vous enverra un premier avertissement afin que vous vous acquittiez de votre dû dans les trente jours. Passé ce terme, ce dernier peut résilier légalement votre bail dans le délai d'un mois.
- Les primes d'assurance, ne les laissez pas non plus traîner, la couverture peut-être suspendue et en cas d'accident, l'assureur peut réclamer le remboursement de la totalité des indemnités.
- La pension alimentaire, la sanction pour le non-paiement peut-être pénale.
- Les amendes d'ordre, les délais pour les acquitter sont souvent courts et l'addition s'avère encore plus salée pour les usagers de la route récalcitrant.

Conservation des documents Ne pas être pressé de jeter



Mettre de l'ordre dans la paperasse administrative. Prudence toutefois avant de remplir la corbeille de vieux papiers. Il est en effet fortement recommandé de conserver certains documents pendant plusieurs années.

Combien de temps faut-il conserver un justificatif de paiement, une police d'assurance, un décompte bancaire ou un bon de garantie ?

Ce sont les différentes lois ou les contrats qui donneront les réponses en matière de délais.

Quelques exemples :

A vie : Livret de famille, documents d'identité, cartes AVS, certificats et carnet de vaccination, documents relatifs au succession, jugement de divorce ou de séparation.

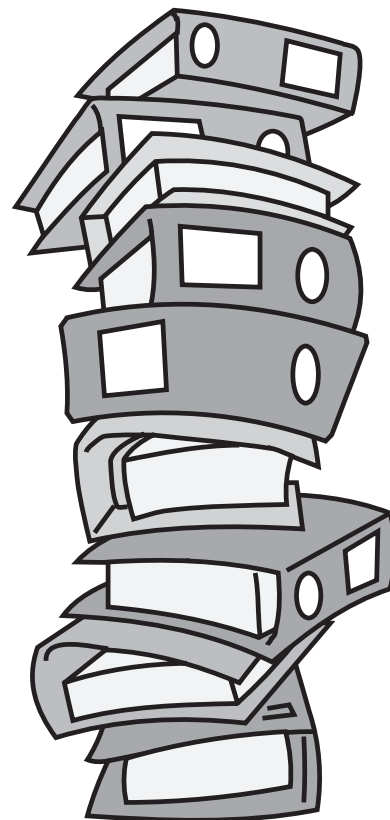
Vingt ans : acte de défaut de biens.

Dix ans : la règle, à défaut de disposition contraire.

Cinq ans : Toutes les factures

Deux ans : décomptes de primes et assurances privées.

Un an : ticket de caisse. Un contrat ou un bon de garantie, selon les conditions fixées.



LA VAUDOISE

Présidente: Sylviane Hofmann
Ch. du Châno 2 – 1802 Corseaux
Natel 079 468 60 90 – Tél. + Fax 021 922 78 81
E-mail: lavaudoise@hotmail.com
Correspondant au journal: Le comité

AGENDA 2008

- **Dimanche 18 mai** Challenge FAIR de karting à Payerne
- **Lundi 27 octobre** Assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à....

Remo Winkler, né le 9 avril
Claude Mory, né le 12 avril
Samuel Duvanel, né le 13 avril
Joseph Egger, né le 16 avril
Claude Dizerens, né le 18 avril
Sylviane Hofmann, née le 24 avril



Infos Seniors

Nous informons les habitués du stamm du nouveau lieu de rencontre:

Restaurant de l'Aéroport
Av. du Grey 123 - Lausanne (tél. 021 646 21 06)

Situé en face du Service des autos

Chaque dernier mardi du mois dès 15h.00

L'accès en voiture est des plus facile et le parking sans problème !

Les membres aînés qui ne sont pas encore venus à nos rencontres sont invités à nous rejoindre. Au cours de l'année, nous organisons également des sorties bienvenues.

Amitié
Sam

V A L A I S

Président:

Gaston Vouilloz – Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 079 622 02 36
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône –
Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

Ça bouge en Valais

Enfin, façon de dire. Un mois de février exceptionnellement beau, un jour de plus, de la neige et des pistes de rêve, de l'Euro à 1 franc 65 (suisse), du dollar presque à la parité, etc, etc.

Alors pourquoi se plaindre ? Oh, je le sais bien, c'est calme du côté de la FAIR-Valais. Le comité n'a pas encore choisi son système de remontées mécaniques.

Mais ça va venir, si notre Président trouve le chemin du retour.

Parce que notre Gaston cantonal voyage, même au Canada, un pays immense. Pensez. En gros 250 fois la Suisse. On peut s'y perdre. Surtout que c'est plein de forêts d'érables pour faire du sirop, livré dans le monde entier, de caribous, d'Inuits et de glaces dans le Grand Nord. Même de Rye, leur

whisky de blé. Mais faites confiance à Gaston, il va s'en sortir et nous revenir, gonflé à bloc et plein d'idées pour l'avenir de notre chère FAIR -VAL.

Et pendant ce temps, notre Président central d'Honneur, profitant de la période de Carême, en profite pour parcourir les paroisses du canton à la recherche d'une "dernière à Maurice" de circonstances.

Il en a trouvé une délicieuse.

Le curé Follonier de Saillon était un bon vivant. Il aimait tout, les cartes, le vin et les petites sorties amicales. Un jour il est convoqué à l'évêché. Il arrive à Sion, se présente à la réception. On l'introduit et il dit : "je suis le curé de Saillon en chair et en os".

L'Evêque lui répond : "plus souvent en noce qu'en chaire".

Elgé de Grim

La blague est livrée avec certificat d'authenticité. On peut bien en parler, les deux intéressés, Mgr Adam et le curé Follonier, étant décédés depuis belle lurette, sans laisser de descendance. Ils partagent certainement ensemble les joies et les délices qui nous attendent au paradis.

Le paradis, vous savez, cette pinte "toute Etoile" bien au-delà des nuages, où même Claude Nicollier, notre astronaute national, dans ses nombreuses pérégrinations spatiales, n'a jamais eu accès.

Et un joyeux anniversaire à....

Michel Ebener, né le 1^{er} avril
Norbert Fournier, né le 3 avril
Alexandre Guex, né le 3 avril
Alfred Carrel, né le 5 avril
Jean-Claude Frezard, né le 13 avril
Robert Rappaz, né le 15 avril
Gaston Vouilloz, né le 16 avril
Daniel Schers, né le 18 avril
Jean-Claude Murisier, né le 25 avril
Pascal Bourdin, né le 29 avril



G E N È V E

Président:

Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

Et un joyeux anniversaire à....

Marcel Chammartin, né le 15 avril
Alberto Grasso, né le 21 avril
Zahra Jamshidian-Rad, née le 21 avril



USAM

Tous unis contre l'essai des péages routiers

Pour une mobilité sans contrainte et sans coûts supplémentaires

La vague des propositions de nouvelles taxes a décidément le vent en poupe ! Si ce n'est pas une taxe CO2 sur les carburants, c'est aujourd'hui le feu vert donné à une nouvelle taxe pénalisant "Monsieur et Madame tout le monde" qui utilise sa voiture pour aller en ville ! Et c'est encore une mesure qui se dit soi-disant "fondamentale pour utiliser plus efficacement les infrastructures routières", afin de mieux financer (encore une fois) les transports publics !

Au grand dam des milieux économiques et routiers, le Conseil fédéral, lors de sa séance du 7 décembre 2007, a avalisé l'adoption d'un plan pour que les villes puissent percevoir des redevances routières. Cette décision a soulevé une horde de réactions parmi les milieux routiers, les détaillants, les arts et métiers et les entreprises de services installés au cœur des villes.

Pour l'USAM il s'agit avant tout d'une nouvelle forme d'impôt et d'une restriction dans la liberté du choix du moyen de transport. Les péages nuiront à l'économie des centres-villes puisque la clientèle motorisée optera pour la périphérie, où déjà aujourd'hui nombre de grandes surfaces et d'enseignes font concurrence aux petits commerces.

Comment va-t-on procéder ? Dans un premier temps, le département du conseiller fédéral Moritz Leuenberger devra créer une base juridique (loi fédérale de durée limitée) qui autorisera les villes et les agglomérations à réaliser des essais fixant en particulier le montant maximal, l'objet de la redevance et le cercle des personnes assujetties.

Ce projet de loi sera ensuite soumis à consultation. La formulation de cette loi restera assez ouverte. Les villes qui le souhaitent (on connaît déjà l'intérêt de Berne et Zurich) pourront ensuite introduire un péage provisoire à plusieurs conditions, dont notamment celle de délimiter le périmètre de taxation. Si les essais devaient être considérés comme concluants, une base légale définitive sera proposée et nécessitera une modification de la Constitution fédérale (En effet, en vertu de l'art. 82, al. 3 de la Constitution fédérale, l'utilisation des routes publiques est exempte de taxe, en conséquence les péages routiers ne sont en principe pas admis). Mais la loi doit obtenir l'assentiment du Parlement, et le projet risque d'avoir du mal à passer la rampe des Chambres. L'USAM en collaboration avec tous les milieux intéressés y veillera...

Par définition, le péage routier soumet l'utilisation d'une route à paiement. Les buts visés sont surtout la régulation du trafic et le financement des infrastructures. L'objectif du péage routier dans la forme prévue est d'inciter la population et l'économie à renoncer au trafic routier privé. En effet, celles et ceux qui refusent de payer le prix de ce péage doivent s'arranger autrement. Ils sont censés choisir un itinéraire de remplacement - pour autant qu'il en existe un - ou utiliser les transports publics - pour autant qu'une offre adéquate soit disponible. Comme ce système régule le trafic au moyen du prix (pricing), il est impossible d'éviter l'exclusion des plus démunis du trafic motorisé, ce qui dénote le caractère anti-social des péages.

De plus, en exerçant un effet dissuasif sur le trafic automobile dans les cités, les péages routiers pénalisent économiquement les centres-villes. Pour faire leurs achats, les clients opteront pour les commerces de banlieue, disposant de places de parc, et les entreprises sises au cœur des villes verront leur chiffre d'affaire baisser, voire leur enseigne disparaître à long terme.

Comparer nos grands centres urbains avec Londres ou Stockholm pour justifier la faisabilité du road pricing en Suisse, est une fautive idée. Berne, Genève ou Zurich n'ont ni la dimension, ni l'ampleur de ces métropoles, et ne connaissent pas les mêmes soucis de trafic. Nos problèmes se situent avant tout sur les grands axes autoroutiers et les problèmes de trafic dans les agglomérations; c'est en priorité ces enjeux qui doivent être résolus, notamment par le biais du fonds d'infrastructure.

Comme nouvelle taxe qui pénalise encore une fois les automobilistes et, de manière très insidieuse, la prospérité de notre économie, le péage urbain ne pourra pas à lui seul reporter les nuisances du trafic dans les villes. Les milieux routiers et économiques feront tout pour contrer son introduction à l'essai, et n'hésiteront pas à lancer un référendum, que l'USAM soutiendra, si cette loi devait passer le cap du Parlement.

Agathe Tobola Dreyfuss

Donnez-nous votre avis au sujet de l'article ci-dessus !

www.f-a-i-r.ch

rubrique "forum"

LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Président Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2008

- **Comité** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds, réunion le dernier jeudi du mois à 14h.
- **16 octobre** Assemblée générale

LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Stæhlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstæhlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge de l'Union – 1776 Montagny-la-Ville

AGENDA 2008

- **5 avril** Match aux cartes au Lavapesson, Granges-Paccots
- **30 août** Pique-nique des familles (sentier gourmand à Sorens)
- **25 octobre** Assemblée générale à Rosé

Info-Seniors

Notre stamm du mois de février a eu lieu vendredi 8 février à l'Auberge de Rosé à Avry, 7 amis étaient présents et 3 excusés.

L'organisation de notre sortie exceptionnelle avec le "Glacier Express" du jeudi 17 avril 2008 est terminée. Jean-Claude Blaser a fait la réservation des places, pour les 14 participants, nous serons tous dans le même wagon, il n'y a plus qu'à espérer le beau temps. L'ordre du jour est prêt, je vous l'envoie mi-mars.

La sortie traditionnelle du début d'été est programmée pour vendredi 20 juin 2008, nous irons au Rathvel à la buvette du Petit Oiseau. J'ai demandé à notre ami Sami Duvanel, qui s'occupe des seniors de la Vaudoise, de se joindre à nous, pour cette sortie. Il va consulter ses membres et me donnera une réponse.

Nous faisons tous partie de la FAIR, alors organisons de temps en temps des rencontres amicales et sympathiques.

J'aimerais vous proposer un projet de visite pour cet automne : la visite du musée de l'aviation militaire "Clin d'Aile" à Payerne, elle pourrait peut-être intéresser les membres actifs de la section, car la visite peut se faire aussi le samedi de 13h.30 à 17h.00. Si cela vous intéresse contactez-moi (tél. 026 481 26 03).

J'invite chaleureusement les membres aînés qui ne sont pas encore venus à nos rencontres à nous rejoindre, ainsi que les nouveaux retraités, auxquels j'ai adressé une invitation personnelle le 10 décembre 2007.

Vous trouverez le calendrier de nos stamms dans l'INFOS-Vente du mois de février 2008, sous la rubrique Info-Seniors de la Fribourgeoise.

Prochain stamm : vendredi 11 avril 2008 à l'Union à Montagny-la-Ville dès 14h.00.

A bientôt

Votre retraité
Jean-Claude Rohner

Et un joyeux anniversaire à....

Pierre Glauser, né le 3 avril

Paul Mertenat, né le 4 avril

Jean-Pierre Bourqui, né le 10 avril

Francis Chatagny, né le 12 avril

Laurent Conus, né le 18 avril

Samir Said, né le 25 avril

Raphaël Morard, né le 30 avril



NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste, pendant une année, sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

Et un joyeux anniversaire à....

Roland Chedel, né le 9 avril

jean Fallet, né le 9 avril

Joseph Almeyda, né le 28 avril





Avantages pour les membres actifs

ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

CAP Assurance protection juridique circulation: Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85.-/Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):

Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

● APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %

● AUTOMOBILES - MOTOS - ESSENCE - PNEUS - ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter exclusivement notre secrétariat central
FIAT - ALFA ROMEO - LANCIA
Rabais selon modèle.
MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.

PNEUS DOMINIQUE – Prilly
Tél. 021 625 72 22 – Réduction importante
EUROPCAR
Rabais de 30% sur les tarifs. Dans n'importe quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2% – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch

● MODE

JP Mode
Grand Rue 61 – 1180 Rolle
Confection homme
10% de rabais sur présentation carte de membre.

● BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau mondial Suisse romande
8A ch de Bonmont -1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20% rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB Diffusion
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel

● CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement: La carte VISA et la MasterCard gratuites la 1^{ère} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire idem. Demandez la documentation au secrétariat central.

CARTE VISA-GOLD

Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-

● DIVERS

JUBIN CARD
Divers avantages, restaurants, essence, etc...

● ÉDITIONS DE LIVRES ET LIBRAIRIES

EDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10% de rabais sur l'impression et l'achat de livres sur présentation de la carte de membre

● ÉDITIONS DE LIVRES PROFESSIONNELS

TIMES SYSTEM
accorde aux membres de la FAIR, un rabais de 20% sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente actuels et les frais de port sont en plus.

● IMPRIMERIE

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10% de rabais sur tous les imprimés sur présentation de la carte de membre

● INFORMATIQUE

OPTIGEST.COM offre aux membres de la FAIR une remise de 15% sur son logiciel informatique de gestion d'adresses, contacts et marketing direct Gestdata.
Ch. des Jonchères 1 – Case postale 215
2022 Bevaix – tél. + fax 032 846 33 91
www.optigest.com

● LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO

LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO DE CHAILLY
4, avenue de Chailly – 1012 Lausanne
Tél. 021 652 16 11
Remise de 14,5% sur lunetterie
Remise de 10% sur optique et photo

● RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15%

● ALIMENTATION

MASSIMO CERUTTI S.A.
escompte de 10% sur l'achat des produits alimentaires du café, food et des machines à café.

● HÔTELS - RESTAURANTS

LE RELAIS DU PETIT BOURG
Route du Simplon – 1957 Ardon
Réduction 10% sur les chambres

NOVOTEL BUSSIGNY-LAUSANNE
Tél. 021 701 28 71 – Fax 021 702 29 02
Réduction sur présentation de la carte FAIR

HÔTEL ABACA – Vevey
Single Fr. 70.- / Rabais 10 %
Tél. 021 922 22 70 – www.abaca.ch

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 88
Prix spécial FAIR

HÔTEL BELLERIVE – Lausanne
Tél. 021 616 44 44 – Réduction 10 %

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovronnaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion – Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL "AUX MILLE ÉTOILES"
Les Marécottes (Valais)
Tél. 027 761 16 66 – Fax 027 761 16 00
Rabais de 10 % sur un arrangement (minimum 2 nuits)

MOTEL DES BAINS – Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 92 81 – Réduction 10% sur les chambres

HÔTEL DES MOSAÏQUES – Orbe
Tél. 024 441 62 61 – Fax 024 441 15 14
Réduction 20 %

● PEINTURES - PAPIERS PEINTS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais 10 % pour les membres

Le travailleur est-il obligé de faire des heures supplémentaires demandées par son employeur ?



Oui, mais à deux conditions :

- Il devra en avoir été informé en temps utile afin de pouvoir se libérer le cas échéant.
- Il faut que les règles de la bonne foi permettent de le demander. Autrement dit, le travailleur n'est pas tenu d'effectuer des heures supplémentaires rendues nécessaires uniquement à cause d'une mauvaise organisation de l'entreprise.

D'autre part, si les circonstances l'exigent, le travailleur peut être amené à faire des heures supplémentaires de son propre chef. Il en informera alors aussitôt son employeur, en particulier lorsque la nécessité de ces heures supplémentaires n'est pas d'emblée évidente pour ce dernier.

*Entreprise romande n° 2933
11 mai 2007*

RUBRIQUE INFORMATIQUE



Instabilité d'Internet Explorer

Ordinateur individuel

Il rencontre un problème et doit fermer. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de ces plantages. Commencez par débarrasser votre PC des éventuels spywares qui s'y trouvent. Utilisez pour cela les logiciels gratuits Ad-aware et Spybot, téléchargeables sur notre site Telecharger.com. Si le problème n'est pas résolu, il se peut qu'un module complémentaire installé par Internet Explorer soit en cause. Pour vous en assurer, dans Internet Explorer, déroulez le menu **Outils, Gérer les modules complémentaires**. Désactivez tous les modules activés en cliquant sur leur nom, puis sur le bouton **Désactiver**. Si le navigateur retrouve sa stabilité, cela signifie que l'un des modules occasionne les plantages. Pour définir lequel, activez-les un par un jusqu'à tomber sur le fautif.

**Visitez notre
site Internet !**



**site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch**



Conseil juridique

Droit à la provision

Naissance du droit à la provision

95. Contrairement à la participation au résultat de l'exploitation régie par l'art. 322a CO, qui se calcule sur le résultat de l'entreprise ou d'une unité de celle-ci, la provision, au sens de l'art. 322b CO, se calcule sur les seules affaires conclues par le travailleur. On parle aussi de commission. C'est le mode de rémunération principal des voyageurs de commerce, pour lesquels le législateur a instauré des règles spécifiques (art. 347 à 350a CO).

96. Le but économique de la provision est de motiver le travailleur en l'intéressant financièrement au résultat de son travail. Si elle constitue la seule forme de rémunération, elle doit assurer au salarié un revenu convenable¹²².

97. En principe, la provision est acquise au travailleur dès que l'affaire a été valablement conclue avec le tiers, pour autant qu'il existe un rapport de causalité entre l'activité du travailleur et la conclusion du contrat avec ce tiers¹²³. Il en résulte, a contrario, que le travailleur ne peut prétendre à une provision pour des affaires qu'il n'aurait pas procurées ou à la conclusion desquelles il n'aurait pas contribué. Ainsi, si un client, avec lequel l'employeur était déjà en pourparlers avant l'arrivée du travailleur, passe

ensuite commande auprès de celui-ci, un droit à la provision n'existe que si l'activité du travailleur a joué un rôle prépondérant dans la décision du tiers de conclure le contrat. Si le travailleur s'est contenté de lui transmettre le contrat pour signature, le droit à la provision pour cette affaire n'existe pas. L'art. 322b al. 1 CO étant relativement impératif, il est toutefois possible de déroger à ce principe en faveur du travailleur, en étendant son droit à la provision sur toute affaire conclue par la société, y compris sur celles ayant déjà fait l'objet de pourparlers avant son entrée en fonction. Il est aussi possible de prévoir le versement d'acomptes sur provisions futures¹²⁴.

98. Dès lors que l'on ne peut déroger à l'art. 322b al. 1 CO au détriment du travailleur, le contrat de travail ne peut prévoir que la provision à laquelle le travailleur aurait droit tombe du seul fait de la résiliation du contrat de travail, car cette dérogation est manifestement défavorable au travailleur. Une telle clause est nulle. De même, l'employeur ne peut se réserver valablement le droit de refuser la provision s'il renonce finalement à conclure l'affaire ou s'il résilie le contrat en cours avec le client, sans motif justifié, ou encore s'il décide, pour des raisons commerciales ou des liens d'amitié par exemple, de ne pas facturer la prestation au client. En revanche, il est permis de lier le droit à une provision à la fidélisa-

tion, par le travailleur, de la clientèle. Si un client menace de s'adresser à d'autres fournisseurs, compte tenu de retards de livraison imputables au travailleur ou au service dont il assume la responsabilité, l'objectif de fidélisation n'est alors pas atteint et le droit à la provision peut être nié pour les affaires conclues avec ce client¹²⁵.

99. Dans le cas de contrats d'assurance ou d'affaires comportant une exécution par prestations successives, un accord écrit peut prévoir que le droit à la provision s'acquiert lors de l'exigibilité de chaque acompte ou à chaque prestation (art. 322b al. 2 CO). A défaut d'un tel accord, la provision est acquise dès la conclusion de l'affaire conformément au principe exprimé à l'art. 322b al. 1 CO.

Extinction du droit à la provision

100. Le droit à la provision s'éteint lorsque l'employeur n'exécute pas l'affaire sans faute de sa part ou si le tiers ne remplit pas ses obligations. Si l'inexécution n'est que partielle (par exemple, le tiers ne paie qu'une partie de la facture), la provision est réduite proportionnellement (art. 322b al. 3 CO). Si les poursuites intentées contre le tiers permettent ultérieurement de récupérer tout ou partie du solde dû, le travailleur aura droit à un complément proportionnel de provision¹²⁶.

101. L'al. 3 étant de droit dispositif, les parties ont toutefois la possibilité d'y déroger en prévoyant, par exemple, que la provision est due même si le tiers ne

s'exécute pas. Elles peuvent aussi renoncer à réduire la provision en cas d'inexécution partielle du tiers.

102. En revanche, si le tiers ne s'exécute pas parce que l'employeur a fautivement manqué à ses obligations, la provision reste due (art. 322b, al. 3 CO). Il en ira ainsi, par exemple, si l'employeur n'est pas en mesure de livrer la marchandise commandée parce que ses fournisseurs refusent de la lui remettre tant qu'il n'a pas payé ses arriérés ou si la fabrication d'un produit s'avère plus complexe que prévu, en raison d'une erreur commise lors de l'élaboration des plans. L'employeur conserve cependant la possibilité d'établir que l'inexécution des obligations lui incombant ne résulte pas d'une faute de sa part, mais de circonstances externes qui ne lui sont pas imputables (art. 97 CO), telles qu'une interdiction d'exportation par exemple.

¹²² ATF 129 III 664 consid. 6.1: une provision est convenable si elle assure au travailleur un gain qui lui permette de vivre décemment, compte tenu de son engagement au travail, de sa formation, de ses années de service, de son âge et des obligations sociales.

¹²³ Arrêt TF 4C.352/2005 du 17 janvier 2006 consid. 2.1.2; ATF 128 III 174 consid. 2.b=JT 2003 I 28.

¹²⁴ Voir N 498 et ss.

¹²⁵ Arrêt du TF 4C.419/2005 du 15 mars 2006.

¹²⁶ Par analogie avec l'art. 348a al. 1 CO, l'employeur ne peut valablement mettre à charge du travailleur une partie des frais de recouvrement des créances.

Philippe Carruzzo, avocat à Genève

*Extrait de "La rémunération du travailleur
et le remboursement des frais"*

FER 2007

